

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 1 :**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
LA RESTAURATION COLLECTIVE –
CREATION D'UNE INSTANCE DE
CONTROLE ET DE SUIVI**

Séance ordinaire du 18 Septembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 18 Septembre 2018

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 28

Absent : 0

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Didier BLADOU (à Sandrine JOVENE), Daniel CHRETIEN (à Françoise COSSECQ), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Philippe VALMIER), Bruno QUERE (à Philippe FARGEON)

Absent :

Secrétaire : Monique SOULAT

DOSSIER N° 1 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE – CREATION D'UNE INSTANCE DE CONTROLE ET DE SUIVI

RAPPORTEUR: Bernard JUNCA

Par délibération du 26 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé le choix de la société ELRES SAS pour gérer, par délégation, le service public ayant pour objet la conception, la fabrication et la livraison des repas en liaison froide destinés à la restauration municipale ainsi que l'exploitation, l'entretien et la maintenance des unités de restauration et de la cuisine centrale ainsi que son extension.

Accroître la capacité de production de la cuisine centrale et moderniser les équipements et matériels de la cuisine et des offices, augmenter le montant de la redevance perçue par la commune pour l'utilisation des équipements, assurer une qualité de service sans cesse améliorée tout en conservant un pouvoir de contrôle et de direction sur le contrat, telles sont les attentes du nouveau contrat et les justifications du choix de ce mode de gestion déléguée.

Pour assurer pleinement ce contrôle et faire de ces attendus une réalité, la ville souhaite mettre en place une gouvernance dédiée pour le contrat. Conçu comme une étape systématique dans la vie du contrat, le contrôle et le suivi du contrat via une instance spécifique permettront d'en assurer la maîtrise et de disposer, avant son échéance, de préconisations pour améliorer l'organisation et la performance du service, eu égard aux enjeux financiers et patrimoniaux importants et à la qualité attendue du service.

L'organisation globale pour le suivi de ce nouveau contrat

3 niveaux de suivi sont prévus permettant un contrôle à plusieurs niveaux, du contrat de délégation de service public:

- Niveau 1 : le suivi opérationnel réalisé mensuellement par le service gestionnaire (service Education)
- Niveau 2 : le suivi transversal grâce à la mise en place d'une revue de direction du contrat : un contrôle coordonné trimestriel et faisant intervenir les différentes Directions sur des points précis et au besoin les services de Bordeaux Métropole
- Niveau 3 : Le comité de pilotage et d'auto-surveillance chargé de l'inspection générale du contrat deux fois par an.

La mission attendue du comité de pilotage et d'auto-surveillance

Le comité de pilotage aura pour missions principales de :

- Proposer les ajustements nécessaires à la vie du contrat (avenants, ajustements financiers, revalorisation de l'intéressement...),
- Assurer un contrôle sur place et sur pièces (prestataires, clients extérieurs),
- Solliciter du délégataire les expertises du service et tout document qu'il jugera utile,
- Convoquer les représentants de l'entreprise
- Étudier le rapport annuel transmis par le délégataire
- Veiller à un contrôle financier du contrat, au besoin en ayant recours à des expertises externes.

La composition du comité de pilotage et d'auto-surveillance :

Le comité de pilotage et d'auto-surveillance est une assemblée composée du Maire, en qualité de Président, ou son représentant ainsi que d'un collègue de 5 élus, désignés en séance du conseil municipal. Les personnalités qualifiées (agents de la ville du Bouscat ou de Bordeaux Métropole, autres personnalités qualifiées sur sollicitation expresse du comité) pourront venir siéger lors de ces réunions.

Ainsi,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2018 approuvant le choix du délégataire ELRES SAS pour gérer, par délégation, le service public de la restauration collective

CONSIDERANT les enjeux importants du contrat de concession, tant en termes financiers et patrimoniaux, qu'en matière de qualité et de continuité du service

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR**

Article 1 : Approuve la création d'un comité de pilotage et d'auto-surveillance du contrat de concession de la restauration collective de la ville,

Article 2 : Désigne, après vote au scrutin secret, les conseillers municipaux suivants appelés à siéger au sein du comité de pilotage et d'auto-surveillance :

- M. LE MAIRE ou son représentant
- M. VINCENT
- M. LABAT
- MME MONIER
- M. ALVAREZ
- MME COLIN

Fait et délibéré le 18 septembre 2018

LE MAIRE,



Patrick BOBET

